

N/REF : 23/10/2024 15H06 C:000053 I:00040
V/REF : AC/C04037
V/Email reçu le Mercredi 23/10/2024 a 15H06

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. DUL
IMMEUBLE : DULLIN -DUL
5 SQUARE CHARLES DULLIN
SQRE JOUVET/NICOLET/CLEMENCEAU
35200 RENNES

Rennes, le 29 Octobre 2024

Référence Marché: 020009-PBS-001-Lot 7 Bréquigny
LOCALISATION : ALLEE 84 CLEMENCEAU - M. LE POITVIN 07 68 48 95 29
LOGEMENT N° 100266, PORTE N°2351, 5° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : FUIITE SUR BALLON EAU CHAUDE
Donneur d'ordre : M. C GREGOIRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTIONDU 25/10
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DU BALLON D'EAU CHAUDE
CONSTAT : FUIITE SUR GROUPE DE SÉCURITÉ
COUPURE D'EAU
DÉPOSE GROUPE DE SÉCURITÉ DÉFECTUEUX
FOURNITURE ET POSE GROUPE DE SÉCURITÉ
FOURNITURE ET POSE DE JOINTS
REMISE EN EAU
PURGE DU RÉSEAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 28/10/24 a 11H24 M. C GREGOIRE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et d'électricité (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail, conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	PBS138-F.P	d'un groupe de sécurité	1	41,58
				41,58
		TOTAL H.T.		41,58
		T.V.A. a 10,00%		4,15
		TOTAL T.T.C.		En EURO 45,73

Valeur en votre reglement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.